
Webinaire ITN 2020 : Conseils d'écriture

FAQ issues du Webinaire « ITN 2020 : Conseils d'écriture »
réalisé le 14 novembre 2019 par le PCN AMSC

Informations générales

✓ *Que signifie « ESR » ?*

« ESR » signifie « Early-stage researcher ». Les ESR répondent à la définition suivante :

p.6 du [Guide du candidat ITN 2020](#) : **Early-Stage Researchers (ESRs)** must, at the date of recruitment by the beneficiary, be in the first four years (full-time equivalent research experience) of their research careers and have not been awarded a doctoral degree.

✓ *Pouvez-vous redonner la différence entre un EID et un EJD ?*

European Industrial Doctorates - EID

Dans ce format d'ITN, l'objectif est d'exposer les doctorants à un secteur qu'ils ne connaissent pas, avec lequel ils n'ont pas l'habitude de travailler. Ils ont pour obligation de passer au moins 50% de leur temps dans le secteur non académique.

Pour composer ce type de réseau, il faut au minimum deux bénéficiaires (un du secteur académique ; apte ou non à délivrer un diplôme de doctorat / un du secteur non académique), localisés dans deux Etats membres ou pays associés différents.

Généralement, il s'agit de petits réseaux.

European Joint Doctorates - EJD

Ce format d'ITN est la version la plus proche d'une structuration de la formation doctorale au niveau européen.

Pour constituer ce type de réseau, il faut au minimum trois bénéficiaires localisés dans trois Etats membres ou pays associés différents. Il faut également trois bénéficiaires aptes à délivrer un diplôme de doctorat, dont minimum deux localisés dans deux Etats membres ou pays associés différents.

La taille de ces réseaux peut extrêmement varier.

✓ *Pourriez-vous donner la définition d'intersectorialité ?*

Un projet présente un caractère intersectoriel à partir du moment où il réunit des représentants du secteur académique et du secteur non académique (pour les définitions du chaque secteur, se référer au Guide du candidat).

✓ *Combien de temps faut-il pour monter un ITN ?*

Cela dépend de plusieurs facteurs :

- le niveau des collaborations : si toutes les collaborations sont à construire ou si certains organismes ont déjà l'habitude de travailler ensemble ;
- le temps passé sur la rédaction de la proposition : certains s'y prennent près d'un an à l'avance, d'autres n'y passent que quelques mois ;
- la contribution de chaque organisme participant
- etc.

Organisations participantes

✓ *Les entités suivantes font-elles partie du secteur non académique ?*

- bailleurs de fonds : oui
- institutions publiques : oui, à partir du moment où leur mission principale n'est pas de mener des activités de recherche et où il ne s'agit pas non plus d'établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes

✓ *Est-ce que l'aspect intersectoriel est obligatoire dans les ITN ?*

Il n'est pas obligatoire mais il est fortement recommandé, notamment pour les ETN. Il est obligatoire dans le cadre des EID.

✓ *Est-il nécessaire d'avoir un très grand groupe industriel dans le consortium ?*

Il faut choisir un organisme qui pourra garantir un véritable engagement et un rôle réel dans le réseau. En fonction des réseaux proposés, cela peut être un grand groupe industriel comme une PME.

✓ *Les entités localisées dans des pays hors Etat membre et pays associés peuvent-elles participer en tant que bénéficiaire ?*

Au-delà du minimum requis afin de garantir l'éligibilité, vous pouvez ajouter en tant que bénéficiaire les pays associés ainsi que les pays tiers éligibles au financement H2020 qui figurent dans l'[Annexe A](#) du Programme de Travail. Les autres pays tiers peuvent participer en tant que bénéficiaires uniquement sous certaines conditions (cf. p.18 du Guide du candidat)

p.16-17 du [Guide du candidat ITN 2020](#) :

Minimum Country Participation in an ITN

Implementation Mode	Country of beneficiaries
European Training Networks (ETN)	Minimum: 3 different countries: MS or AC
European Industrial Doctorates (EID)	Minimum: 2 different countries: MS or AC
European Joint Doctorates (EJD)	Minimum: 3 different countries: MS or AC
<p>Additional beneficiaries can be established in MS, AC or TC included in the list of countries eligible for funding provided in General Annex A to the Work Programme (see TC exceptional cases below). Partner organisations can be established anywhere in the world.</p> <p>EID >2 beneficiaries: Please note that beneficiaries of an EID with more than 2 beneficiaries, must be established in more than 2 MS or AC in order to respect the 40.0% rule (see pages 18-19).</p>	

Projet

- ✓ *Transferable skills : s'agit-il des formations de l'école doctorale ou celles de l'université ?*

Il faut s'appuyer sur les formations existantes dans les différents organismes du réseau. Cela peut donc être celles proposées par l'école doctorale ou l'université.

- ✓ *Est-ce qu'il faut définir très clairement les sujets de thèse dans la proposition ? Est-ce qu'ils peuvent être précisés par la suite, une fois le financement obtenu ?*

Oui, vous devrez définir les projets individuels de thèse.

p.56-57 du [Guide du candidat ITN 2020](#) :

Table 3.1 d Individual Research Projects

If applicable and relevant, linkages between the individual research projects and the work packages should be summarised here (one table /fellow).

Fellow (e.g. ESR1)	Host institution	PhD enrolment (Y/N)*	Start date (e.g. Month 6)	Duration (e.g. 36 months)	Deliverables (refer to numbers in table 3.1b)
Project Title and Work Package(s) to which it is related:					
Objectives:					
Expected Results:					
Planned secondment(s): <i>Host, supervisor, timing, length and purpose</i>					
<p>* Enrolment in Doctoral degree(s):</p> <p>EJD specific: institutions where the ESR will be enrolled to obtain a joint/double or multiple doctoral degree should be included</p> <p>EID specific: institution where the ESR will be enrolled to obtain a doctoral degree should be included</p> <p>ETN if applicable: institution where the ESR will be enrolled to obtain a doctoral degree should be included</p>					

Etant donné que vous n'aurez que 30 pages, il n'est pas possible de décrire chaque projet dans le détail mais il faudra quand même s'attacher à remplir ce tableau avec attention. Plus vous serez précis, plus cela renforcera votre proposition.

- ✓ *Concernant la gestion des données, comment concilier concrètement la politique Open Data souhaitée par la Commission européenne et la nécessité de partenariats avec les industriels dont la stratégie est basée principalement sur la propriété des résultats en recherche et développement ?*

La politique d'Open Data ne signifie pas de rendre toutes les données publiques. Il est possible d'envisager que certains résultats soient protégés dans un premier temps et qu'ils donneront lieu à des publications dans un second temps. Un accord de consortium est plus qu'obligatoire afin de prendre en compte ses aspects. Par ailleurs, ces aspects-là seront également expliqués en détail dans le Data Management Plan que vous allez réaliser en cours de projet.

- ✓ *Faut-il indiquer si l'organisme est très impliqué dans la HRS4R ?*

Il est important d'indiquer si un ou plusieurs organismes sont impliqués dans la Stratégie Ressources Humaines pour les Chercheurs (HRS4R), quel que soit le niveau d'implication dans ladite stratégie.

Il faut indiquer si les organismes ont adhéré à la Charte et au Code, voire s'ils ont reçu le label de la Commission européenne « *HR Excellence in Research* ».

Cela permet de démontrer que le réseau a des bases solides en matière de ressources humaines et que les organismes qui sont impliqués dans cette démarche pourront également inciter les autres à en faire de même.

Vous pouvez retrouver les organismes concernés grâce aux deux liens ci-dessous :

- les organismes ayant signé la charte et le code :
<https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/charter/declaration-endorsement>
 - les organismes ayant été labellisés :
<https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/hrs4r#hrs4r-acknowledged-institutions>
- ✓ *Quels sont les principaux risques couramment listés ?*

Concernant les risques, il faut penser à la fois aux risques administratifs (problème au niveau du recrutement, aménagements spécifiques du poste, etc.) mais également aux risques scientifiques.

Vous devez identifier tout obstacle qui pourrait nuire au projet et proposer des mesures correctives et des plans B.

- ✓ *Quid du Brexit ?*

A ce jour, le Royaume-Uni est toujours un Etat membre et les règles de participation restent inchangées.

Voici une note réalisée par le UKRO (United Kingdom Research Office) régulièrement mise à jour sur le Brexit : https://www.ukro.ac.uk/Documents/factsheet_brexit.pdf?pubdate=20191030

Et voici la position des membres du Parlement européen :

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20191017IPR64566/meps-adopt-plan-to-keep-2020-eu-funding-for-uk-in-no-deal-brexit-scenario>

- ✓ *Quel est le poids de chaque critère pour la note finale ?*

Voici la répartition par critère (cf. p.36-37 du [Guide du candidat ITN 2020](#)) :

- excellence : 50%
- impact : 30%
- mise en œuvre : 20%

Délivrance du doctorat

- ✓ *Pouvez-vous confirmer que les entités délivrant le diplôme peuvent être ajoutées en tant qu'entité liée et non organisation partenaire ?*

Il convient de noter plusieurs choses :

1. Une organisation partenaire ne peut pas avoir de lien avec le bénéficiaire :

p. 465 de la [Convention de subvention annotée](#) : *Partner organisations are third parties involved in the action without a (capital or legal) link to the beneficiary.*

2. L'entité qui délivre les diplômes doit apparaître dans le réseau :

Dans le cadre des **ETN**, si le réseau propose une formation doctorale, l'entité qui délivre le diplôme doit apparaître en tant qu'organisme bénéficiaire, entité liée ou organisme partenaire.

p.9 du [Guide du candidat ITN 2020](#) : *If ETN proposals offer a doctoral training to ESRs, the entity entitled to award a doctoral degree must be clearly identified in the proposal and added as a beneficiary, a partner organisation or an entity with a capital or legal link.*

Pour les **EID**, si aucun organisme bénéficiaire ne peut délivrer le doctorat, il faut ajouter une entité apte à le faire en tant qu'entité liée ou organisme partenaire.

p.9 du [Guide du candidat ITN 2020](#) : *However, should none of the academic beneficiaries be entitled to award a doctoral degree, an institution entitled to award a doctoral degree must be associated as a partner organisation or as an entity with a capital or legal link.*

→ Ainsi, s'il existe un lien entre le bénéficiaire et l'entité qui délivre le diplôme, alors cette dernière doit être ajoutée en tant qu'entité liée. C'est le cas de nos UMR qui sont généralement composées d'au moins un organisme de recherche et d'une université. Dans ce cas, l'université peut être ajoutée en tant qu'entité liée de l'organisme de recherche.

[La participation des ComUEs](#)

La ComUE sera considérée comme une entité liée pour chacun de ses membres et devra être déclarée en tant que telle dans la proposition.

En revanche, s'il n'y a pas de lien entre l'organisme qui va recruter le doctorant et l'entité qui délivrera le diplôme (Université / ComUE), alors cette entité devra être ajoutée en tant qu'organisme partenaire.

Enfin, les établissements qui ont transféré leur pouvoir de délivrance de doctorat vers un groupement d'établissements (comme les ComUEs), sont toujours considérés par la Commission européenne comme habilités à délivrer les diplômes.

p.11 du [Guide du candidat ITN 2020](#) : *A beneficiary from the academic sector which has transferred the right to award a doctoral degree to a consortium/grouping of academic/research institutions to which it belongs may also participate as a beneficiary (and would still count as a beneficiary entitled to award a doctoral degree).*

- ✓ *Faut-il ajouter comme simple partenaire toutes les entités qui délivreront les diplômes (pour les doctorants accueillis dans des non académiques ou des instituts de recherche ne délivrant pas le doctorat) ?*

Tout dépendra du lien que ces entités ont avec les bénéficiaires, qu'ils soient académiques ou non. S'il y a un lien, comme dans le cas de nos UMR, alors il faudra l'ajouter en entité liée. Sinon, il faudra l'ajouter en tant qu'organisation partenaire.

- ✓ *Pour les ESR recrutés dans une entreprise, comment peuvent-ils obtenir leur doctorat ?*

Même si des ESR sont recrutés dans une entreprise, ils seront inscrits à l'école doctorale (c'est obligatoire pour un étudiant en thèse en France).

Ainsi, il faudra que l'entité qui délivre le doctorat apparaisse en tant qu'organisme bénéficiaire (si elle fait partie du réseau) ou en tant qu'organisme partenaire.

- ✓ *Est-ce l'entité liée qui délivrera le diplôme qui signe la « letter of commitment » ou est-ce que c'est au bénéficiaire de la signer ?*

Les entités liées n'ont pas à remettre de lettre.

p.13-14 [Guide du candidat ITN 2020](#) : *Where necessary, entities with a capital or legal link to the beneficiaries [...] Such entities don't need to supply any letters of commitment but need to be included in the list of participants (part B1) and in the participating organisations table (part B2).*

Ainsi, lorsque c'est l'entité liée qui délivre le diplôme, c'est le bénéficiaire qui devra remettre cette lettre. Il faudra indiquer dans ladite lettre que le diplôme sera délivré par l'entité liée.

- ✓ *Concernant les diplômes conjoints, est-il toujours obligatoire d'imprimer les diplômes en France ?*

A ce jour, les diplômes doivent toujours être imprimés en France.

Lors du montage de la proposition, nous vous invitons à prendre l'attache de l'école doctorale française concernée. Ils seront les plus à même de vous répondre.

C'est un point à ne pas négliger, surtout dans les EJD avec la délivrance des diplômes conjoints et des diplômes doubles/multiples.

✓ *Faut-il faire des cotuelles de thèse pour tous les ESR ?*

Les cotuelles au sens d'une supervision conjointe par deux encadrants sont obligatoires dans les EJD et les EID ; elles sont conseillées dans les ETN. Quant aux diplômes, dans les EJD, ils doivent être conjoints, doubles ou multiples.

Résultats, liste de réserve et statistiques

✓ *Auriez-vous des statistiques sur le dépôt d'ITN par les porteurs français ?*

Sur la [Boîte à outils des AMSC](#), une présentation est dédiée aux [statistiques ITN](#).

✓ *Pendant combien de temps un projet sur liste de réserve peut-il être repris pour financement ?*

Voici la réponse de la Commission européenne à ce sujet :

REA launches the grant preparation phase for the projects on the A list. This phase lasts up to three months.

Afterwards the grant preparation phase for projects on the reserve list is started. There is only money left for projects on the reserve list in case somebody on the A list withdraws the project or the grant preparation phase cannot be carried out sufficiently.

Should there be budget left, the grant preparation phase is launched, according to the ranking list of the B list.

This may take up to one year until you are informed if your proposal will be still be funded or not. Experience from recent years shows that no more than 5 proposals - but depending on the panel! - might be funded from the reserve list. It is impossible to foresee or give a valid estimation about the chances for funding.